

**PREPARATION AUX EPREUVES  
E5/E7 DU BAC PRO TCVA**  
(niveau IV du Ministère de l'Agriculture)

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ faciliter l'obtention du droit à vendre, élever, présenter des animaux non domestiques</li> <li>○ Obtenir le Certificat de <b>Capacité Animaux Non Domestiques</b></li> </ul>
<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Au terme de la formation, l'apprenant sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Disposer des connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal, son milieu et l'environnement nécessaires à son activité professionnelle</li> <li>➢ Mettre en œuvre les techniques commerciales pour optimiser son activité dans le rayon</li> <li>➢ Organiser, réaliser et contrôler les principales opérations techniques nécessaires à la réception, l'entretien, la préparation et la vente des animaux dans le respect du bien-être animal et de l'environnement</li> <li>➢ Acquérir les connaissances de base relatives au cadre réglementaire des établissements de vente en animalerie</li> </ul> </li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Salarié en démarche de reconversion professionnelle</li> <li>⇒ Professionnel du secteur souhaitant se professionnaliser</li> <li>⇒ Demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi</li> </ul>
<b>PRE-REQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4</li> <li>⇒ Pour les candidats ne justifiant pas de diplôme : Avoir 1 an d'expérience dans le secteur d'activité Ou avoir 3 ans d'expériences professionnelles (autre secteur d'activité)</li> </ul>
<b>En Formation Continue</b>	
<b>ORGANISATION PEDAGOGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ <b>Durée</b> : +/- 9 mois</li> <li>□ <b>Rythme de Formation</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ La formation est intégralement à distance et se déroule d'octobre à juin</li> <li>➔ l'envoi de cours a lieu toutes les quinzaines (sauf période de fermetures de centre) afin de garantir un apprentissage progressif et un suivi constant</li> </ul> </li> <li>□ <b>Un Accompagnement Individualisé</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent</li> <li>➢ Un suivi de formation est effectué à la demande par téléphone, mail, visioconférence... par les équipes pédagogiques</li> </ul> </li> <li>□ <b>Une formation professionnelle</b> assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche</li> <li>□ <b>Une alternance</b> de phases de formation théorique et de recherches pour une meilleure assimilation des savoir-faire.</li> </ul>
<b>Validation du diplôme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Les validations sont réalisées sous forme d'épreuves écrites, orales et pratiques organisées par le ministère de l'agriculture</li> </ul>

# LA PREPARATION AUX EPREUVES E5/E7 DU BAC PRO TCVA

## Module 1 : Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal, son milieu et l'environnement

84 HEURES

- > Acquérir et consolider les savoirs et les savoir-faire biologiques et écologiques nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques animalières, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement
- > Acquérir et consolider les savoirs et savoir-faire en physique chimie nécessaires à la mise en œuvre raisonnée des techniques animalières

## Module 2 : Mettre en œuvre les techniques commerciales pour optimiser son activité dans le rayon

60 heures

- > Mettre en œuvre la négociation commerciale
- > Animer le point de vente
- > Maîtriser le merchandising

## Module 3 : Organiser, réaliser et contrôler les principales opérations techniques nécessaires à la réception, l'entretien, la préparation et la vente des animaux dans le respect du bien-être animal et de l'environnement

210 heures

- > Approfondir les connaissances relatives aux espèces animales et végétales commercialisées
- > Prendre en charge les opérations d'approvisionnement, de réception, d'entretien et de suivi du rayon
- > Approfondir les connaissances sur les équipements, matériels, produits, accessoires et leur utilisation

## Module 4 : Acquérir les connaissances de base relatives au cadre réglementaire des établissements de vente en animalerie

28 heures

- > Approfondir les connaissances relatives aux espèces animales et végétales commercialisées
- > Prendre en charge les opérations d'approvisionnement, de réception, d'entretien et de suivi du rayon
- > Approfondir les connaissances sur les équipements, matériels, produits, accessoires et leur utilisation

TOTAL PARCOURS COMPLET :

382h



## CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

### LES VASEIX

DOMAINE DES VASEIX  
87 430 VERNEUILS/VIENNE  
TEL : 05.55.48.44.30  
@: [cfppa.limoges@educagri.fr](mailto:cfppa.limoges@educagri.fr)

### BELLAC

7 RUE DES ROCHETTES  
87 300 BELLAC  
TEL : 05.55.60.95.95  
@ : [cfppa.magnac-bellac@educagri.fr](mailto:cfppa.magnac-bellac@educagri.fr)